



CAHIER DES CHARGES FABRICATION DE TEE – SHIRTS PERSONNALISES

ARTICLE 1 : DEFINITION DU PROJET

Le Parc national des Pyrénées commercialise dans ses différentes maisons, une gamme de tee-shirts personnalisés.

Ces produits sont destinés à la vente et au grand public.

Pour l'année 2025, afin d'offrir une nouvelle dynamique à ses boutiques, il souhaite renouveler sa gamme.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION TECHNIQUE

La consultation porte sur la fabrication et le conditionnement d'une gamme de tee-shirts adultes et enfants.

2-1 - La conception

Le prestataire se charge de concevoir, selon le modèle qui lui sera communiqué, la gamme de tee-shirts.

Les illustrations graphiques à sérigraphier sur les tee-shirts sont transmises aux prestataires sous forme numérique.

Le Parc national des Pyrénées se réserve le droit d'apporter des modifications à la maquette proposée par le prestataire.

La version finale est validée par le Parc national des Pyrénées par la signature du bon de fabrication.

2-2 - Les quantités par taille et par modèle sont les suivantes

Cinq modèles sont à fabriquer :

- ➡ deux modèles pour les enfants
- ➡ trois modèles pour les adultes

Tee-shirts enfants

Un tee-shirt Gypaète

- Manches courtes, col rond, coupe droite
- Couleur bleu
- Avant avec logo du Parc national
- Arrière avec l'illustration d'un Gypaète barbu

Nombre d'exemplaires total : 300 exemplaires

50 exemplaires – taille 2 ans

50 exemplaires – taille 4 ans

50 exemplaires – taille 6 ans

50 exemplaires – taille 8 ans

50 exemplaires – taille 10 ans

50 exemplaires – taille 12 ans

Un tee-shirt Marmotte

- Manches courtes, col rond, coupe droite,
- Couleur beige
- Avant avec le logo du Parc national
- Arrière avec l'illustration d'une marmotte

Nombre d'exemplaires total : 300 exemplaires

50 exemplaires – taille 2 ans

50 exemplaires – taille 4 ans

50 exemplaires – taille 6 ans

50 exemplaires – taille 8 ans

50 exemplaires – taille 10 ans

50 exemplaires – taille 12 ans

Tee-shirts adultes

Un tee-shirt spirale du Parc national en bleu turquoise

- Manches courtes, col rond, coupe droite
- Couleur bleu turquoise
- Avant avec logotype du Parc national des Pyrénées
- Arrière avec spirale

Nombre d'exemplaires total : 350 exemplaires

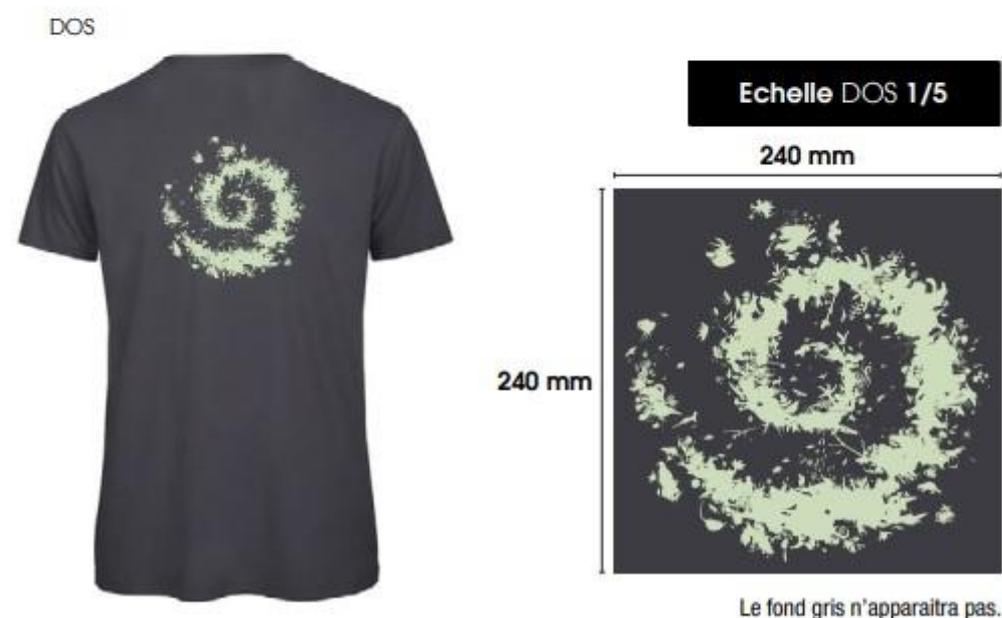
100 exemplaires – taille S

100 exemplaires – taille M

100 exemplaires – taille L

50 exemplaires – taille XL

Pour exemple



50

Un tee-shirt spirale du Parc national en verte amande

- Manches courtes, col rond, coupe droite
- Couleur verte amande
- Avant avec logotype du Parc national des Pyrénées
- Arrière avec spirale

Nombre d'exemplaires total : 650 exemplaires

- 200 exemplaires – taille S
- 200 exemplaires – taille M
- 200 exemplaires – taille L
- 50 exemplaires taille XL

Pour exemple



Logo coeur
base 8 cm
Noir et vert pantone 7475 C



Logo dos
base 25 cm pantone 7486 C

Un tee-shirt spirale du Parc national en couleur Terracotta

- Manches courtes, col rond, coupe droite
- Couleur vert amande
- Avant avec logotype du Parc national des Pyrénées
- Arrière avec spirale

Nombre d'exemplaires total : 650 exemplaires

- 200 exemplaires – taille S
- 200 exemplaires – taille M
- 200 exemplaires – taille L
- 50 exemplaires taille XL

2-3 - Les conditions de fabrication

Ces tee-shirts seront fabriqués en coton biologique.

La fabrication devra s'inscrire dans une démarche respectueuse de l'environnement.

Elle devra respecter les contingences suivantes :

- a) environnementales, portant soit sur l'existence, dans les unités de fabrication des étoffes, d'un dispositif de traitement des effluents liquides, d'un dispositif de stockage et d'élimination des déchets dangereux, d'un dispositif de captage et de traitement des émissions gazeuses, soit sur le respect, dans les unités d'ennoblissement, des critères de l'écolabel européen sur le textile relatifs aux produits de blanchiment, à la teinture, aux colorants à base de cuivre, chrome et nickel, aux colorants dits CMR (18) et à l'impression,

- b) sociales, portant soit sur des teneurs limités ou nulles en substances indésirables (*selon la réglementation en vigueur*) et sur le respect en substance des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail aux phases de confection, tissage-tricotage et d'ennoblissement, soit sur des clauses d'insertion des personnes éloignées de l'emploi ou le recours aux structures employant une majorité de personnes handicapées,
- c) de traçabilité, portant sur la fourniture d'informations sur les unités de production impliquées aux trois étapes du tissage-tricotage, de l'ennoblissement et de la confection (*notamment pour chacune des unités, le nom, la raison sociale, l'adresse de l'unité ainsi que le nom de son responsable*) et d'informations sur les équipements industriels dont disposent les unités impliquées aux trois étapes considérées.

Un nuancier de couleurs est à fournir par vos soins.

2-4 - Le conditionnement

Les tee-shirts seront conditionnés à l'unité en poche plastique recyclable et mis en carton par taille.

2-5 - Livraison

La livraison sera effectuée, selon les quantités indiquées au Parc national des Pyrénées, villa Fould, 2 rue du IV septembre à Tarbes (65000). La livraison qui s'effectue de plain pied, est à la charge du transporteur prestataire. Elle relève de sa seule responsabilité.

ARTICLE 3 : PROPOSITION FINANCIERE & TECHNIQUE

La proposition sera chiffrée en valeur hors taxes et toutes taxes comprises pour chacune des gammes.

Si l'organisme qui répond à la présente consultation n'est pas assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée, il fournira une attestation rédigée par les services fiscaux compétents mentionnant l'article du code général des impôts justifiant de l'exemption. Cette attestation sera jointe à la réponse à la présente consultation.

Une éventuelle remise commerciale sera spécifiée (*pourcentage, montant hors taxes et toutes taxes comprises*) pour chaque poste ou sur la globalité du devis.

ARTICLE 4 : CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Les offres seront examinées et classées en fonction des critères suivants :

- conformité de l'offre aux dispositions du présent cahier des charges,
- références professionnelles qualitatives de l'entreprise au vu de travaux similaires antérieurs,
- prix, hors taxes et toutes taxes comprises, de chacun des postes et de l'ensemble.

Il n'y pas de hiérarchie entre les critères. Le rapport qualité de l'offre, références et prix sera privilégié. La commande sera attribuée après mise en concurrence entre les différents prestataires ayant déposé une offre.

ARTICLE 5 : PROPRIETE

Le Parc national des Pyrénées est propriétaire de la maquette, tous les droits lui étant cédés pour une durée illimitée.

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Des informations techniques complémentaires peuvent être obtenues au siège du Parc national des Pyrénées auprès de :

Madame Marie HERVIEU
Chef du service valorisation
Parc national des Pyrénées
2 rue du IV septembre
BP 736
65007 TARBES CEDEX
Tél. : 05 62 54 16 40
Fax : 05 62 54 16 41
E-mail : marie.hervieu@pyrenees-parcnational.fr

ARTICLE 7 : ENVOI DES PROPOSITIONS

Les propositions sont à adresser à :

Madame la Directrice du Parc national des Pyrénées
Parc national des Pyrénées
2, rue du IV septembre
Boite postale 736
65007 TARBES CEDEX

Les propositions sont formulées obligatoirement par écrit, avant le 20 juin 2025 à 12 heures, quelque soit le mode de transmission, et doivent comporter :

1. un devis rédigé conformément aux prescriptions de l'article 3,
2. une copie du présent cahier des charges approuvée et paraphée par le prestataire,
3. une attestation, signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée,
4. un document faisant apparaître le numéro SIRET ou SIREN,
5. les statuts ou la raison juridique du prestataire candidat,
6. une liste de référence ou de référents,
7. un modèle de tee-shirts
8. un modèle de coloris de tee-shirts
9. Un DC7 ou document équivalent en cours de validité.

ARTICLE 8 :**MODALITES D'EXECUTION**

Toute proposition complète, reçue dans les délais, sera examinée et fera l'objet d'une réponse écrite positive ou négative.

Le prestataire retenu se verra proposé un bon de commande qui sera signée par Madame la Directrice du Parc national des Pyrénées.

Il reprendra notamment les dispositions indiquées dans le présent cahier des charges et fixera par ailleurs toutes les dispositions financières et administratives réglementaires.

L'exécution de la commande relève de la comptabilité publique.

Ce bon de commande donnera lieu à un paiement final après constatation du service fait. Il n'est pas prévu et possible de verser un acompte à la commande. Les paiements se font, à exercice fait conformément aux règles de la comptabilité publique.

Le mode de règlement choisi par le Parc national des Pyrénées est le virement administratif dans les termes fixés par le décret n°2002 – 231 du 21 février 2002.

L'unité monétaire est l'€.

Fait à Tarbes, le 12 mai 2025